



Prelevement integral indu sur compte bancaire

Par **sylvie ponty**, le **17/03/2011** à **16:35**

Bonjour,

je viens de constater qu'un prélèvement intégral (52€!) est fait sur mon compte bancaire chaque mois, alors que je n'ai signé aucune autorisation en ce sens.

La banque me dit qu'elle ne peut pas retracer son origine.

Comment retrouver l'organisme qui prélève ?

Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **17/03/2011** à **21:41**

[citation]qu'un prélèvement intégral [/citation] ???

La banque connaît obligatoirement l'organisme qui procède à ce prélèvement.

Si elle refuse de vous donner le nom de la société (ou de la personne) faites opposition immédiatement auprès de votre banque sur tous les prélèvements de cet organisme.

Ne vous inquiétez pas, vous saurez très vite qui vous prélève.

Par **mimi493**, le **18/03/2011** à **00:09**

LA banque a l'obligation de vous présenter l'autorisation de prélèvement que vous avez signé pour ce prélèvement. S'ils ne peuvent pas, ils doivent recrediter TOUTES les sommes induement prélevées, vous n'avez rien à justifier.